

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mil quatorze, le vingt mars à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 mars 2014

Présents : Bataille J-L, Biron K, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnass A, Riboulet J (représente Daude C), De Lagausie C, Dolley A, Cluzel M (remplace Dupont M.), Chabanat C (remplace Faye J-P), Gane I, Hanicot J, Herbert F (remplace Ballot M), Lacouturière B, Lissandre A, Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serru M-C, Tessier M-C, Vignon F, Werthmann G,

Absents excusés : Ballot M, Bouby F, Faye J-P, Meunier J-P, Nicolas J-C, Sudron F.

Suppléants non votants : Besse G, Cluzel M, Maunoury F.

Participe également à la réunion : Urbaniak S.

Bail MSP, antenne d'Eymoutiers

Un bail doit être signé entre la Communauté de Communes et l'association regroupant les professionnels de santé. Il aura pour but de régir les droits et les devoirs des parties en présence et notamment l'engagement financier de l'association à rembourser les frais engagés par la Collectivité via un loyer annuel.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

- **de mandater le Président pour négocier et signer le bail figurant en annexe.**

**Pour copie conforme :
Le 25 mars 2014
Le Président**